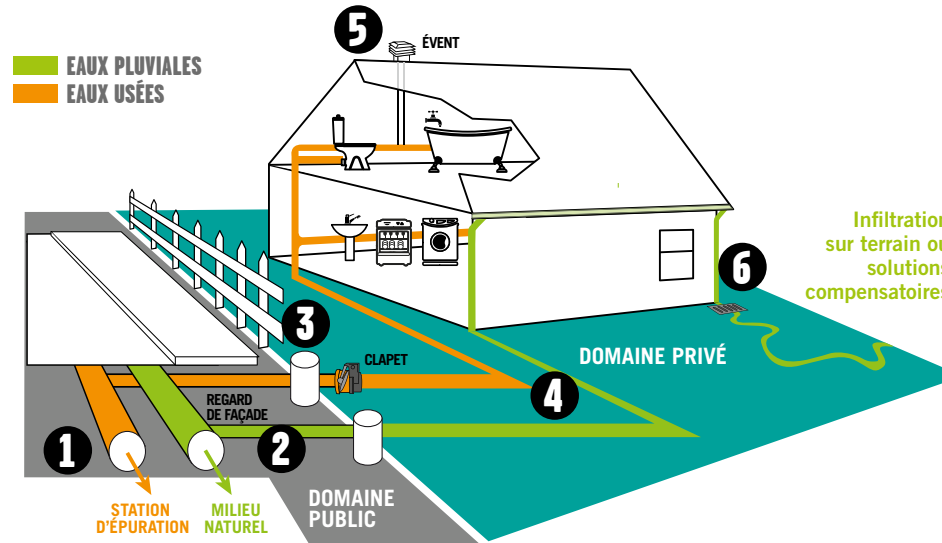


LE RACCORDEMENT DE VOS EAUX USÉES AU RÉSEAU PUBLIC

En domaine public :

nous réalisons, pour vous, les travaux de branchement partant du collecteur public d'assainissement (séparatif* ou unitaire*) jusqu'au regard de visite posé sous domaine public en limite de propriété.

- 1** Raccordement du branchement au collecteur public d'assainissement.
- 2** Conduites de branchements.
- 3** Regard de visite installé en limite de propriété.



ATTENTION :

IL FAUT ATTENDRE L'EXÉCUTION DU BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT EN DOMAINE PUBLIC AVANT LA RÉALISATION DE LA TOTALITÉ DU RESEAU EN DOMAINE PRIVÉ.

En domaine privé :

vous faites réaliser par une entreprise de votre choix le branchement depuis votre habitation jusqu'au regard de visite.

Votre installation intérieure devra être conçue pour éviter le reflux des eaux usées de l'égout public dans les caves, sous-sols et cours lors de leurs élévations jusqu'au niveau de la chaussée (cf. article 34 du règlement du service de l'assainissement).

- 4** Conduites de raccordement privé des eaux usées.
- 5** Ventilation de la colonne de chute (évent).
- 6** Infiltration sur terrain ou solution compensatoire.

*Définition :

- Le réseau unitaire reçoit, en mélange, les eaux usées et les eaux pluviales.
- Le réseau séparatif plus récent est composé de 2 collecteurs séparés, un pour les eaux usées, un autre pour les eaux pluviales.

LES ÉTAPES POUR LA RÉALISATION DU BRANCHEMENT EN DOMAINE PUBLIC

1 - Documents à nous fournir

- Le formulaire de demande branchement ci-joint.
- La copie du permis de construire ou un acte de propriété.
- Le plan cadastral de la parcelle concernée et son numéro.
- Le plan de masse (échelle 1/200^e) sur lequel figurera l'habitation et l'emplacement souhaité du regard de prestation.

2 - Établissement du devis

L'établissement de votre devis est gratuit, il comprend une visite sur place si nécessaire. Il décrit l'ensemble des travaux de branchement jusqu'au regard de visite, à savoir :

- La pose de canalisation en domaine public.
- La pose du regard de visite en domaine public en limite de propriété.
- Le raccordement de votre amorce d'installation privée.
- Le terrassement et la remise en état des sols du domaine public.
- Le contrôle de conformité de vos installations assainissement privées.
- Ainsi que toutes les démarches administratives nécessaires (DICT, arrêté) pour l'ouverture de la chaussée en vue de la réalisation du branchement.

3 - Les travaux

Le délai d'exécution des travaux est de 8 semaines à compter de la réception du devis signé et du chèque d'acompte de 30% du montant indiqué sur le devis. Avant l'exécution des travaux, si le terrain du client n'est pas clôturé, les limites séparant celui-ci du domaine public et de la propriété voisine devront être matérialisées par des bornes ou des piquets.

A RENVOYER À :

SABOM
24 Rue Judaïque,
33000, Bordeaux

PIÈCES À FOURNIR :

- La copie du permis de construire ou un acte de propriété,
- Le plan de situation de la parcelle concernée,
- Le plan de masse en indiquant l'emplacement souhaité du regard de visite.

**POUR TOUTE DEMANDE
DE BRANCHEMENT CONCOMITANT
EAUX USÉES / EAU POTABLE
BÉNÉFICIEZ D'UNE
REMISE DE 40%*
SUR LE PRIX DE VOTRE PREMIER
BRANCHEMENT D'EAUX USÉES
ET DE 10%*
SUR LE PRIX DE VOTRE BRANCHEMENT
D'EAU POTABLE**

*Pour connaître précisément les conditions d'obtention des réductions, contactez le

0977 40 10 13

APPEL NON SURTAXE



Cliquez ici pour aller au formulaire de demande de devis de branchement eau potable

*Pour le 1^{er} raccordement d'eaux usées d'une parcelle.
Pour un raccordement d'eau usée à usage non collectif d'un diamètre de 200 mm (en réseau unitaire) et 160 mm (en réseau séparatif) lorsque les deux branchements eau potable et eaux usées sont réalisables dans la même tranchée sur domaine public.



FORMULAIRE DE DEMANDE DE DEVIS POUR RACCORDEMENT AU COLLECTEUR PUBLIC DES EAUX USÉES

LE PROPRIÉTAIRE :

Nom
Prénom
Adresse
Téléphone
Adresse e-mail

REJET DES EAUX USÉES

construction neuve : Oui Non
Nombre de logement à desservir

USAGE DU BRANCHEMENT

Eaux usées domestiques Oui Non
Eaux autres que domestiques* Oui Non
Si oui, la nature de l'activité commerciale ou industrielle

*Ex. : eaux de refroidissement, eaux issues des piscines publiques...

LE DEMANDEUR DU BRANCHEMENT :

Nom
Prénom
Adresse
Téléphone (indispensable)
Adresse e-mail
N° de permis de construire
Date d'obtention
Date de réalisation souhaitée

L'eau Bordeaux Métropole est une marque de Bordeaux Métropole. Elle concerne les services publics de l'eau et de l'assainissement. La SABOM, qui porte la marque L'eau Bordeaux Métropole, est l'opérateur des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif.